HONORAIRES : Au 1er Janvier 2024 (TVA : 20%)

TRANSACTION :

Montant TTC de la vente , honoraires d'agence inclus.

	Honoraires TTC
De 1 à 45.000€	4.500 Euros
De 45.000€ à 51.999€	5.000 Euros
De 52.000€ à 59.999€	5.500 Euros
De 60.000€ à 66.999€	6.000 Euros
De 67.000€ à 74.999€	6.500 Euros
De 75.000€ à 81.999€	7.000 Euros
De 82.000€ à 89.999€	7.500 Euros
De 90.000€ à 99.999€	8.000 Euros
De 100.000€ à 109.999€	8.500 Euros
De 110.000€ à 119.999€	9.000 Euros
De 120.000€ à 129.999€	9.500 Euros
De 130.000€à 140.999€	10.000 Euros
De 141.000€ à 152.999€	10.500 Euros
De 153.000€ à 164.999€	11.000 Euros
De 165.000€ à 176.999€	11.500 Euros
De 177.000€ à 189.999€	12.000 Euros
De 190.000€ à 204.999€	13.000 Euros
De 205.000€ à 219.999€	13.500 Euros
De 220.000€ à 234.999€	14.000 Euros
De 235.000€ à 249.999€	14.500 Euros
De 250.000€ à 269.999€	15.000 Euros
De 270.000€ à 289.999€	15.500 Euros
De 290.000€ à 319.999€	16.500 Euros
De 320.000€ à 349.999€	17.000 Euros
A partir de 350 000€	5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

AVIS DE VALEUR : 150€ TTC

(Offert, si mise en vente à l'agence ROMAIN CERNY IMMOBILIER)

LOCATION :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location.

Bailleur = 7 %TTC du montant du loyer annuel charges comprises,
correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail et de l'état des lieux.
Locataire = 7 %TTC du montant du loyer annuel charges comprises, correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Honoraires d'entremise et négociation 50 € TTC à charge Bailleur

Le montant maximum facturé au locataire au titre des honoraires ttc est limité à :

8 € /M2 de surface habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

3 € /M2 de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée.

État des lieux de sortie (simple) = 150 € TTC.

Locaux Commerciaux et professionnels :

Locaux commerciaux : 10 % HT du loyer annuel HT
Rédaction de bail locaux commerciaux : 350 Euros HT à la charge du preneur.

SARL ROMAIN CERNY IMMOBILIER 39 RUE DES CARMES 09100 PAMIERS Tél. 05.61.76.09.66 – Mob : 07.67.82.83.89 – Email r.cerny@romaincernyimmobilier.fr –SARL au capital de 1000 euros – RCS Foix 933003287 – 68.31 Z – CPI 09012024000000004 CCI ARIEGE Caisse de Garantie GALIAN – 89 , Rue de La Boétie – 75008 Paris – TVA Intracommunautaire N° FR 86 933 003 287